

de m'avoir fait à ton image, afin que je puisse être libre, bon et heureux comme toi ! »

Sans la liberté, en effet, l'homme n'est pas un homme. Qui dit homme, dit un être doué de raison, et la raison ne va pas sans la liberté. C'est par la liberté, que l'homme diffère essentiellement de la bête et qu'il ressemble le plus à Dieu. De même que Dieu est souverainement indépendant, l'homme, sa créature libre, participe de quelque façon à cette souveraine indépendance, qui est l'attribut principal de la nature divine. Il est à lui-même sous la dépendance de Dieu, sans doute, son propre souverain, le maître de ses déterminations, l'artisan de sa destinée, la cause seconde de ses vertus, de ses mérites et de sa félicité éternelle qui en sera la récompense. Comment donc oser reprocher à Dieu ce qui fait la gloire de notre nature, le trait principal par lequel nous lui ressemblons ?

28. Mais, réplique-t-on, Dieu a prévu que l'homme abuserait de sa liberté. Que dirait-on d'un père qui donnerait à son enfant un objet d'un aussi grand prix qu'on voudra, s'il prévoyait que ce fils dût en user pour se blesser ou se priver de la vie<sup>1</sup> ?

Assurément Dieu n'aurait pas fait don à l'homme de la liberté, ou plutôt il ne l'aurait pas créé, s'il avait prévu que l'humanité tout entière ferait de la liberté un instrument de perdition. Mais dès lors que Dieu a créé l'humanité, c'est qu'il a prévu que des hommes, dont lui seul connaît le nombre, feraient bon usage de la liberté, soit pour accomplir constamment le bien, soit pour réparer le mal commis. Or veut-on que pour supprimer la liberté du mal, Dieu supprime la liberté du bien ? que pour empêcher les scélérats de naître, il laisse les bons dans le néant ? Les hommes ne sont pas créés isolément, ils naissent par voie de génération, chacun d'eux est le descendant d'une série d'ancêtres, et beaucoup deviennent les ancêtres d'une série de descendants. Dans cette multitude innombrable, Dieu a prévu qu'il y aurait des bons et des mauvais. Demander que ceux-ci n'aient pas vu le jour, c'est demander que ceux-là n'aient pas été appelés à jouir de la bonté divine ; c'est demander que l'agriculteur s'abstienne de semer, parce que l'ivraie sera mêlée au froment.

La comparaison, qui est presque le seul argument qu'oppose l'impiété au dogme de la Providence, n'a aucune valeur dans le cas présent. On assimile Dieu à un père qui, prévoyant le malheur

<sup>1</sup> Cf. P. DE BONNIOT, *le Problème du mal*, liv. VI, ch. II.

qui doit arriver, ferait à son fils un présent dont l'abus lui serait mortel. Ce qui faisait dire à Diderot : « Il n'y a pas de bon père de famille qui voudrât ressembler à notre Père céleste. »

A cette ineptie, saint Thomas répondait d'avance : « Il y a une grande différence entre l'ordonnateur *particulier* et l'ordonnateur *universel* : le premier écarte, autant qu'il lui est possible, le mal de la chose dont il doit avoir soin ; le second permet que le mal arrive dans un cas particulier, pour ne pas empêcher le bien de l'ensemble... Or, Dieu étant l'ordonnateur universel de toutes choses, il appartient à la Providence, pour assurer la perfection de l'univers, de souffrir certains défauts dans des choses particulières. Car la suppression de tout mal serait nuisible au bien universel : la vie du lion, par exemple, a pour condition la mort d'autres animaux ; et il n'y aurait pas eu la patience des martyrs s'il n'y avait pas eu la persécution des tyrans. Voilà pourquoi saint Augustin dit que Dieu ne laisserait point le mal dans ses ouvrages, s'il n'était pas assez puissant et assez bon pour faire sortir le bien du mal<sup>1</sup>. »

29. C'est donc pour un plus grand bien que Dieu tolère la liberté du mal. Il la fait servir à la manifestation de ses attributs, à la sanctification de ses élus, au triomphe de la vérité et de la justice.

Il pourrait anéantir le pécheur à l'instant même où il a commis son péché ; mais en lui donnant le temps de se repentir, en lui offrant tous les moyens de conversion, en l'attendant jusqu'à la dernière heure, en lui pardonnant lorsqu'il revient à lui, il nous fait admirer sa patience, sa longanimité, sa clémence, sa miséricorde. Que si le criminel s'obstine dans le mal et meurt dans l'impénitence, il sera forcé éternellement de reconnaître son erreur et sa perversité, et de proclamer que Dieu est aussi juste que miséricordieux.

Les justes hais et persécutés par les méchants trouvent dans ces rudes épreuves l'occasion de pratiquer les vertus les plus héroïques : une fidélité inviolable à leurs croyances, une ardente charité envers Dieu, leur unique espérance, leur unique appui ; une patience invincible, une inébranlable fermeté devant les séductions et les menaces, un généreux pardon à leurs persécuteurs.

Enfin, lorsque arrivera la fin des siècles et le grand jour des

<sup>1</sup> *Somme théologique*, p. I, q. xxii, a. 2.

rétributions, l'action de la Providence apparaîtra dans une vive lumière; la sagesse de ses voies, maintenant obscure à nos yeux, sera pleinement manifestée; on verra pourquoi Dieu a respecté la liberté qu'il a donnée à l'homme, comment il a su tirer le bien du mal, faire triompher définitivement le bien du mal; on se convaincra que tout en lui est vérité et justice.

### 5. Importance du dogme de la Providence.

30. Ce dogme fait ressortir plus clairement les conséquences que renferme le dogme de la création : il nous montre Dieu, non plus seulement dans ce premier acte, suivant notre manière de concevoir, par lequel il tire les êtres du néant, mais dans son action incessante sur ces êtres pour les conduire à leur fin. La Providence, c'est Dieu gouvernant le monde, avec sagesse et puissance, avec bonté et justice, veillant avec amour sur toutes ses créatures, prenant soin d'elles à chaque instant de leur existence. C'est sur ce dogme par conséquent que sont fondés immédiatement tous nos devoirs religieux, tant ceux que la raison nous dicte que ceux que la foi nous révèle.

31. Par suite, le dogme de la Providence ruine par la base les fausses et pernicieuses doctrines qui, sous les noms de *déisme*, de *naturalisme*, de *rationalisme*, se sont posées dans les temps modernes en adversaires du christianisme. Le principe de ces systèmes, en qui se résument toutes les hérésies, et dont découlent logiquement le panthéisme, l'athéisme, le matérialisme et le socialisme, comme nous le verrons plus loin (page 278), est l'altération ou la négation totale du dogme de la Providence. En déniaut à Dieu, sous prétexte de dignité et d'immutabilité, toute action sur les êtres créés, ou en lui permettant tout au plus de gouverner le monde par des lois générales, les déistes étaient ramenés à rejeter la Révélation, le miracle, tout l'ordre surnaturel. Mais si le Dieu véritable, le Dieu vivant et réel, que reconnaît l'esprit humain quand il est débarrassé de ses erreurs et de ses vices, est le Dieu-Providence que nous avons démontré, que valent les dénégations du rationalisme? Elles croulent dans leur fondement; et la note d'absurdité dont les marque la saine raison n'est pas moins forte que le démenti que leur inflige l'histoire.

### AUTEURS A CONSULTER

JAUGEY. — *Dictionnaire apologétique*. Articles : *Dieu*, *Création*, *Matérialisme*, *Pessimisme*, *Providence*.

SAINT THOMAS. — *Somme contre les Gentils*. *Somme théologique*, p. II, q. XXII.

BOSSUET. — *De la Connaissance de Dieu et de soi-même*, ch. IV.

FÉNELON. — *Traité de l'existence de Dieu*.

ZIGLIARA. — *Somme théologique*, t. II. Théologie naturelle.

L'ABBÉ ÉLIE BLANC. — *Traité de philosophie scolastique*, t. III. Théodicée.

A. DE MARGERIE. — *Théodicée*.

FRAYSSINOUS. — *Conférences sur Dieu*, t. I.

MONSABRÉ. — *Carêmes de 1873 et 1874*.

P. OLIVIER. — *Conférences théologiques*, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> conf.

DE MAISTRE. — *Soirées de Saint-Petersbourg*, 1<sup>er</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> entretiens.

## RÉSUMÉ

**Notion de la Providence.** — La *Providence* est l'acte par lequel Dieu prévoit de toute éternité et exécute dans le temps l'ordre ou le plan que doivent suivre les créatures pour atteindre leur fin. L'exercice de la Providence embrasse deux choses : l'idée de l'ordre, qu'on appelle à proprement parler *providence*; et l'exécution de cet ordre, qu'on appelle *gouvernement*. — La Providence suppose en Dieu trois actes, qui n'en sont qu'un en réalité : 1° un acte d'*intelligence*, concevant l'ordre des choses; 2° un acte de *volonté*, commandant l'exécution de cet ordre; 3° un acte de *puissance*, exécutant le commandement de la volonté. La Providence est : *générale* ou *spéciale*, suivant que l'on considère Dieu gouvernant l'univers par des lois générales, ou s'occupant spécialement de chacune de ses créatures; *naturelle* ou *surnaturelle*, suivant que la fin qu'elle fixe aux êtres ne dépasse pas ou dépasse les forces de la nature créée.

**Adversaires de la Providence.** — Le dogme de la Providence a été rejeté dans l'antiquité par les épicuriens, qui ont ouvert la voie aux athées, aux matérialistes et aux positivistes modernes. Il a été altéré par les stoïciens et les platoniciens. Au sein du christianisme, les philosophes déistes des trois derniers siècles ont plus ou moins méconnu cette vérité de la foi catholique.

**Preuves de l'existence de la Providence.** — On prouve l'existence de la Providence : 1° *Par les attributs de Dieu* : la coordination des êtres existe éternellement dans l'intelligence divine; son infinie sagesse a tout disposé pour qu'entre les moyens et la fin des créatures il y ait parfaite adaptation; sa toute-puissance enfin exécute le plan de la création, et s'exerce sur les êtres créés pour les faire parvenir au bien qui est leur fin.

2° *Par le spectacle de la nature physique* : l'ordre parfait qui règne dans l'univers, l'activité de tous les êtres, s'exerçant en chacun conformément à sa fin, demandent un ordonnateur tout-puissant, une activité suprême qui les meuve, les gouverne et les fasse travailler utilement en vue de leur bien propre et du bien universel.

3° *Par le spectacle de l'humanité* : il y a aussi dans le monde un ordre moral qui, malgré la perversité humaine, se manifeste dans la vie de chaque individu et dans l'histoire des peuples, par la conservation des notions de loi, d'obligation, de responsabilité, par l'inclination à éprouver la joie ou à subir le remords après une action bonne ou mauvaise; l'intervention providentielle se manifeste aussi dans la marche de l'humanité à travers les siècles; elle éclate surtout dans les faits relatifs à la religion révélée.

4° *Par le consentement universel* : tous les peuples ont toujours et partout reconnu dans la Divinité, non pas le Dieu des déistes, qui règne et ne gouverne pas, mais un Dieu qui pense à chacun et qui veille sur chacun.

**Objections contre la Providence.** — Les objections accumulées contre ce dogme se réduisent à deux principales : 1° Il y a contradiction entre l'intervention directe et immédiate de Dieu et la liberté humaine; 2° Il y a contradiction entre l'existence du mal et celle de la Providence. Ceux qui considèrent l'intervention divine comme opposée à la liberté humaine et nuisible à l'idée de Dieu, oublient que la coexistence de l'immutabilité divine avec l'acte libre créateur, comme celle du concours divin avec la liberté de l'homme, ne présente rien de contradictoire.

L'*existence du mal* ne prouve rien non plus contre la Providence. Dieu est tout-puissant et tout bon; si nous ne pouvons concilier l'existence du mal avec les attributs divins, il faut en accuser uniquement l'infirmité de notre esprit. Du reste, les lumières de la Révélation nous aident à comprendre l'existence du mal, en nous le montrant comme la conséquence et le châtement de la révolte de l'homme contre son auteur. Enfin, pour avoir sujet d'incriminer la Providence, il faudrait prouver que ce monde n'est pas relativement le meilleur possible, et que Dieu n'a pas de raisons de permettre le mal en vue d'un plus grand bien.

En considérant le mal en lui-même, on ne peut tirer aucune preuve contre la Providence, ni du mal *physique*, ou de la souffrance qui affecte notre sensibilité, ni du mal *moral*, qui affecte la volonté.

Le *mal physique* s'entend des désordres de la nature, de la douleur et de la mort. — Les *phénomènes* naturels qui semblent contraires à l'ordre résultent des lois générales, qui peuvent produire quelquefois, en des circonstances particulières, des effets fâcheux. Mais plus on étudie ces lois dans leur ensemble, plus on en découvre le caractère bienfaisant, en même temps que leur simplicité et leur harmonie. — La *douleur*, dans l'ordre naturel, a un rôle très utile dans la conservation et le développement des êtres vivants; elle est en particulier pour l'homme la condition d'incessants progrès. Dans l'ordre moral, la douleur est la source des plus grands biens : 1° elle fait pratiquer les plus belles vertus à ceux qui savent souffrir ou compatir à la souffrance; 2° elle est un remède contre le vice et particulièrement contre l'orgueil; 3° elle est une véritable expiation du péché. — La *mort* est le fruit du péché et, au point de vue naturel, l'effet d'une loi qui régit les êtres vivants. On dit que la mort présente dans ses coups aveugles le spectacle d'une horrible fatalité; mais nous savons que tout ne se termine pas à la vie présente. L'immortalité de l'âme et ses destinées futures sont la suprême justification de la Providence.

Le *mal moral* a son origine dans l'abus de la liberté, il n'est imputable qu'à l'homme. On ne saurait objecter contre la Providence le don d'une faculté dont l'homme peut faire un si funeste usage. Peut-on reprocher à Dieu ce qui fait principalement la gloire de notre nature? Veut-on que, pour supprimer la liberté du mal, Dieu supprime la liberté du bien, et que pour empêcher les scélérats de naître, il laisse les bons dans le néant? C'est donc pour un plus grand bien que Dieu tolère la liberté du mal : il la fait servir à la manifestation de ses attributs, à la sanctification des élus, au triomphe de la vérité et de la justice.

**Importance du dogme de la Providence.** — Ce dogme complète le dogme de la Création, et nous montre Dieu dans son action incessante sur les créatures, pour les conduire à leur fin, en les gouvernant avec sagesse et puissance, avec bonté et justice. C'est sur ce dogme que sont fondés tous nos devoirs religieux, tant ceux que la raison nous dicte que ceux que la foi nous révèle. Le dogme de la Providence ruine par la base les fausses doctrines qui, sous les noms de déisme, de naturalisme et de rationalisme, combattent le christianisme. Ces erreurs, en déniaut à Dieu toute action sur les êtres créés, renversent tout l'ordre surnaturel.

## TABLEAU SYNOPTIQUE

LA PROVIDENCE	Notions générales	Nature de la Providence	{ Soins que Dieu prend de toutes choses. Idée de l'ordre, ou providence proprement dite. Exécution de cet ordre, ou gouvernement.
		Actes que suppose la Providence	{ L'intelligence divine conçoit l'ordre des choses. La volonté divine commande l'exécution de cet ordre. La puissance divine exécute le commandement de la volonté.
		Divers modes	{ Providence générale ou spéciale. Providence naturelle ou surnaturelle.
	Adversaires de la Providence	Dans l'antiquité	: épicuriens, stoïciens, platoniciens.
		Au sein du christianisme	{ Au dix-huitième siècle : Bayle, Voltaire, Rousseau, d'Alembert. Au dix-neuvième siècle : Cousin, Jules Simon, Saisset.
	Preuves de son existence	Attributs de Dieu	{ Science et sagesse de Dieu dans le plan de la création. Exercice de la puissance divine dans le gouvernement du monde.
		Spectacle de la nature physique	{ Ordre de l'univers. Activité des êtres créés s'exerçant conformément à leur fin. Nécessité d'une activité suprême ordonnatrice.
		Spectacle de l'humanité	{ Existence de l'ordre moral. Manifestation de cet ordre { Vie des individus. Histoire des peuples. Histoire de la religion révélée.
		Consentement universel	{ L'idée de la Providence est admise par tous les peuples.
		La liberté humaine	{ Coexistence de l'immutabilité divine avec l'acte libre créateur. Point de contradiction entre le concours divin et la liberté humaine. L'intervention directe de Dieu ne compromet pas la liberté humaine.
Objections contre la Providence	L'existence du mal physique	{ Les désordres de la nature sont le résultat des lois naturelles. La douleur est la source de grands biens, le remède du vice, l'expiation du péché. La mort est l'effet de la loi qui régit les êtres vivants; elle n'est pas une horrible fatalité.	
	L'existence du mal moral	{ C'est l'effet de l'abus de la liberté. Dieu tolère cet abus pour ne pas supprimer la liberté du bien. Il sert à la manifestation des attributs divins, à la sanctification des élus, au triomphe de la vérité et de la justice.	
Importance de ce dogme		{ Il complète le dogme de la création. Il est le fondement de tous nos devoirs religieux. Il ruine le déisme, le naturalisme, le rationalisme.	

## SECTION II

## DE LA RELIGION EN GÉNÉRAL

Qu'est-ce que la religion? La religion est-elle nécessaire? Qu'entend-on par religion naturelle? par religion surnaturelle? Telles sont les questions à résoudre dans l'étude de la religion considérée en général. Nous y consacrerons quatre chapitres.

## CHAPITRE XII

## NATURE DE LA RELIGION

## SOMMAIRE

1. Définition de la religion. — 2. Division de la religion. — 3. Éléments de la religion. — 4. Erreurs sur la religion. — 5. Propriétés de la religion.

Définir la religion, en indiquer les divisions principales, ainsi que les éléments et les propriétés, sera la matière de ce chapitre.

## 1. Définition.

1. D'après Cicéron<sup>1</sup>, le mot *religion* vient de *relegere*, relire, parce que l'homme religieux doit passer souvent en revue dans son esprit, et relire en quelque sorte à chaque instant, les choses qui concernent le culte de la Divinité.

D'autres auteurs, parmi lesquels saint Augustin<sup>2</sup>, disent que le mot *religion* vient de *reeligere*, réélire, parce que nous devons réélire, choisir Dieu de nouveau, quand nous en avons détourné notre volonté.

<sup>1</sup> De la nature des dieux, liv. II, 28. — <sup>2</sup> De la Cité de Dieu, x, 4.